

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article6498>

Déontologie et transparence dans les collectivités territoriales

- Actualité - Agenda -



Date de mise en ligne : mardi 13 décembre 2016

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

La 15^e journée d'étude de l'Observatoire se tiendra le 13 décembre. Au sommaire cette année : transparence, conflits d'intérêts et lanceurs d'alerte dans les collectivités territoriales. Attention : le nombre de places étant limité, inscrivez-vous sans tarder !

La loi relative à la déontologie des fonctionnaires, et celle relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Sapin 2) fixent un nouveau cadre juridique pour l'action des fonctionnaires territoriaux et des élus locaux. Elles constituent à la fois un aboutissement en consacrant des principes et des valeurs et un nouveau départ en décrivant des procédures concrètes à mettre en place par les collectivités territoriales. Transparence, déclarations de patrimoine et d'intérêts, référent déontologue, prévention des conflits d'intérêts, protection des lanceurs d'alerte... suscitent en pratique de nombreuses interrogations. Elles seront au cœur de cette journée que vous propose l'Observatoire SMACL pour vous permettre d'être au clair avec vos nouvelles obligations.

Où ?

Auditorium de la Préfecture de Paris

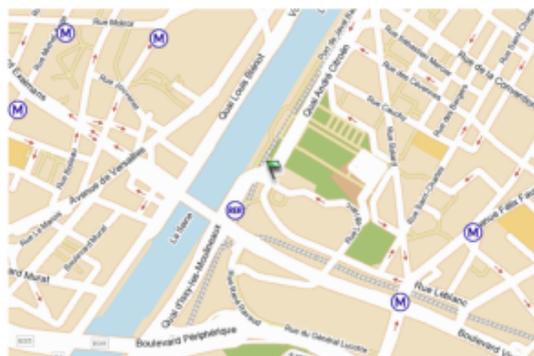
et de la Région Ile de France

5, rue Leblanc

75015 Paris

[Comment y accéder ?](#)

Accès :
Métro : ligne 8, station Balard
RER : ligne C, station Pont du Garigliano
Bus : 42, 88, 169 ou PC1, arrêts Hôpital européen Georges Pompidou, Rue Leblanc ou Leblanc-Delbarre
Tramways : T2, arrêt Henri Farman-Porte de Seine ; T3, arrêt Pont du Garigliano



Quand ?

Le mardi 13 décembre 2016 de 8h30 à 16h30

Le programme

08 h 30 : Accueil des participants

09 h 00 : Discours d'ouverture

Jean-Luc DE BOISSIEU, Président du Conseil
d'administration de SMACL Assurances.

09 h 15 : Propos introductifs

Jacky RICHARD, Conseiller d'Etat,
Ancien directeur Directeur général de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

1ère table ronde

**9 h 45 – 11 h 15 : La transparence de la vie
publique locale**

Intervenants (par ordre alphabétique) :

- Chantal CUTAJAR, adjointe à la ville de
Strasbourg en charge de l'éthique des élus
- Daniel LEBEGUE, président de Transparency
International France.
- Gabriel POIFOULOT, administrateur territorial
détaché à Haute Autorité pour la transparence de
la vie politique (Responsable des études).

11 h 15 – 11 h 30 : Pause

2ème table ronde

**11 h 30 – 13 h 00 : Les conflits d'intérêts dans
les collectivités territoriales**

Intervenants (par ordre alphabétique) :

- Jérôme DESCHENES, DGS de Villedieu-les-
Poëles, membre du Bureau national du SNDGCT,
chargé de l'éthique et de la déontologie.

- Laurence GOUTARD-CHAMOIX, magistrate, conseillère au Service central de prévention de la corruption
- Catherine HUSSON-TROCHAIN, première présidente honoraire de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, présidente de la commission déontologie de la région PACA.
- Me Levent SABAN, avocat.

13 h 00 – 14 h 30 : Déjeuner

3ème table ronde

14 h 30 – 16 h 00 : Les lanceurs d'alerte dans les collectivités territoriales

Intervenants (par ordre alphabétique) :

- Me Isabelle BEGUIN, avocate.
- Florence CAYLA, conseillère juridique, Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), ministère de la Fonction publique.
- Samuel Dyens, avocat, président de l'ANJT.
- Stéphane PINTRE, DGS de la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis, président du SNDGCT.

16 h 00 – 16 h 30 : Clôture des débats

Françoise DESCAMPS-CROSNIER, Députée, rapporteure de la loi sur la déontologie des fonctionnaires.

Animation des débats : Laurence DENES

Dessinateur : Jean DUVERDIER

**Les fonctionnaires territoriaux pourront,
sur simple demande, se faire remettre une
attestation de présence par le CNFPT.**

En partenariat avec :



Les actes du colloque seront publiés courant 2017 dans la revue de La [Semaine Juridique Administrations et Collectivités territoriales](#)

Inscriptions (closes)

- Aucune participation aux frais n'est demandée mais l'inscription préalable est obligatoire. (Le jour du colloque pensez à vous munir d'une pièce d'identité.)
- Si le nombre d'inscrits dépasse la capacité de la salle, priorité sera donnée aux collectivités, associations et particuliers sociétaires de SMACL Assurances et aux membres des associations [partenaires](#) de l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale.
- **En vous inscrivant vous vous engagez à assister à l'intégralité de la journée d'étude pour ne pas pénaliser d'autres personnes intéressées qui n'auraient pu s'inscrire faute de place. A défaut, SMACL Assurances se réserve le droit, pour les prochaines éditions, de ne pas tenir compte de votre éventuelle inscription.**
- Attention : l'inscription ne peut être considérée comme validée qu'après réception d'un courriel de confirmation.

Les fonctionnaires territoriaux pourront, sur simple demande, se faire remettre une attestation de présence par le CNFPT.

Les données à caractère personnel communiquées sur le formulaire ci-dessus sont traitées par Smacl Assurances. Certains champs sont obligatoires afin de pouvoir faire suite à votre demande d'inscription. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et de suppression sur vos données, en justifiant votre identité et en adressant votre demande à SMACL Assurances - Correspondant informatique et libertés - 141, avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9 ou par e-mail : cil@smacl.fr

